



## Délibération du conseil municipal Séance du 29 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf mars à vingt heures et zéro minute, le conseil municipal de la commune de Balan, régulièrement convoqué le vingt-deux mars deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Patrick MÉANT, Maire de Balan.

**Présents :** Patrick MÉANT, Véronique DOCK, Patrick BOUVIER, Catherine FRANGIONE, François FERRETTI, Corinne VILLARDIER, Stéphane PONTHEU, Éliane MARTINS, Jean-Michel HALET, Yolande AFFRE, Sébastien BUSSY, Marie-Claire LIORET, Michel TROSSELY, Noémie BIMOS, Pierre BOUVIER, Bérengère MULLER, Vincent MAILLET, Valérie VILLARD, Jean-Pierre BURGHARDT, Jessie MEAN, Laurent ROGNARD, Claudine CHALLAND et François GERENTET.

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, Corinne VILLARDIER a été nommé secrétaire de séance.

### **2022-03-09 : Demande subvention auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'année 2022.**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la réalisation de projets d'investissement la commune peut solliciter des subventions auprès de la Région Auvergne-Rhône Alpes.

Au vu des projets d'investissement programmés sur l'exercice 2022, monsieur le Maire propose de déposer auprès des services de la Région ARA, les deux dossiers suivants :

- Écoles élémentaire et maternelle de Balan – Transition écologique

→ L'école élémentaire a été construite en 1977. Après 45 années de service, celle-ci nécessite des travaux de rénovation. Ces travaux seront réalisés par phase, ils ont pour objectif d'obtenir une meilleure isolation du bâtiment, un meilleur rendement du chauffage et donc des économies de fonctionnement et un accroissement du bien-être pour ses occupants.

En 2021, l'école élémentaire a bénéficié de travaux d'isolation thermiques et acoustiques dans les salles de classe et dans les deux couloirs. Ces travaux ont consisté en un changement des dalles des plafonds. Le remplacement des huisseries a été poursuivi (remplacement de la 2<sup>ème</sup> tranche pour les fenêtres et installation de volets roulants) et le circulateur de la chaudière a été remplacé.

Pour 2022, il est prévu de terminer le remplacement des huisseries (dernière tranche).

→ L'école maternelle a ouvert ses portes en novembre 1985. Après 37 ans de service, celle-ci nécessite à son tour des travaux de rénovation. Comme pour l'école élémentaire, il est nécessaire de travailler sur l'isolation du bâtiment afin de diminuer les déperditions de chaleur et de ce fait, baisser les coûts de fonctionnement dû au chauffage. Il faut aussi revoir le système d'éclairage, actuellement énergivore et inconfortable.

Pour 2022, il est prévu de changer les huisseries de l'établissement et de passer l'ensemble de l'éclairage en Led.

→ Plan de financement

Travaux	Montant HT	Montant TTC
Huisseries école élémentaire	19 304.70 €	23 165.64 €
Huisseries école maternelle	27 905.18 €	33 486.22 €
Éclairage Led école maternelle	7 827.25 €	9 392.70 €
Montant total des travaux	55 037.13 €	66 044.56 €

Financement		
Sources	Montant HT	Taux
Fonds propres de la commune de Balan*	5 503.13 € (16 510.56 € TTC)	10 %
<b>Sous-total autofinancement</b>	<b>16 510.56 €</b>	
Dotation Territoriale Contractualisation 2021-2023 Département de l'Ain***	11 008 €	20 %
État - DSIL **/**	27 518€	50 %
Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes ***	11 008 €	20 %
<b>Sous-Total subventions publiques</b>	<b>49 534 €</b>	
<b>Total</b>	<b>55 037.13 €</b>	<b>100 %</b>

\*Montant des travaux moins les subventions.

\*\*DSIL - La rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables (La rénovation thermique correspond à l'ensemble des travaux réalisés sur des bâtiments publics visant à diminuer leur consommation énergétique : par exemple, les travaux d'isolation des bâtiments communaux ou intercommunaux et de modernisation des équipements par des énergies renouvelables (biomasse, solaire, pompes à chaleur, remplacement de chaudières au fioul, géothermie...), ou des outils de maîtrise et de pilotage de la consommation. Avec un taux de base à 20%, un taux maximum à 50% et un plafond de subvention HT à 150 000 €.

\*\*\*Montant calculé sur le montant HT

#### • Requalification de la rue de Chapelière

Afin de permettre à tous les administrés de circuler dans le centre-village, il est nécessaire de procéder à des aménagements et à des réfections des cheminements modes doux.

Pour 2022, la commune a décidé :

- de refaire le cheminement piéton situé rue de Jons
- de mettre aux normes les accès PMR aux trottoirs faisant la jonction entre la route de Lyon (soit la route départementale 1084) et les rues de Bressolles et de la Côtière.

La Rd 1084 est classée route à grande circulation, il est indispensable que les piétons et les PMR puissent circuler en toute sécurité. Cette route permet aux Balanais d'accéder à La Valbonne (centre bourg commerçant) et à la Gare.

À l'heure actuelle, les aménagements ne permettent pas aux PMR arrivant par ces rues adjacentes d'accéder aux trottoirs de la route de Lyon facilement et en toute sécurité.

- de mettre aux normes les accès PMR de la rue Centrale. Cette rue dessert le centre-village et doit permettre aux Balanais d'accéder facilement et en toute sécurité au cœur commerçant du Village.

- de requalifier la rue de la Chapelière. En effet, la rue de la Chapelière est la dernière voie communale à ne pas avoir bénéficié de travaux de réfection. Les réseaux secs sont encore tous aériens contrairement à l'ensemble de la commune.

Pour ce projet de requalification de la rue de la Chapelière, la municipalité a souhaité donner une part importante aux modes doux. Cette rue permet de relier la rue du Stade à la rue Centrale en contournant le centre-village et donc une circulation dense de véhicules à moteur.

Après une consultation citoyenne, il a été décidé qu'un sens unique serait instauré dans cette rue afin de réduire la largeur de la voirie et de dégager des espaces plus importants pour structurer des modes doux et des stationnements.

- Plan de financement

Travaux	Montant HT	Montant TTC
Réfection cheminement piéton (Rue de Jons)	2 940.00 €	3 528.00 €
Mise aux normes PMR trottoirs (rue Centrale, Rue de Bressolles, Rue de la Côtière)	9 321.00 €	11 185.20 €
Requalification de la rue de la Chapelière	416 515.00 €	229 557.00 €
<b>Montant total des travaux</b>	<b>428 776.00 €</b>	<b>499 818.00 €</b>
Financement		
Sources	Montant HT	Taux
Fonds propres de la commune de Balan*	180 136 € (251 178.00 € TTC)	42.01 %
<b>Sous-total autofinancement</b>	<b>180 136 €</b>	
Dotation Territoriale Contractualisation 2021-2023 Département de l'Ain***/**	61 106 €	14.25 %
État - DETR **/** (uniquement sur les modes doux 191 297.50 € HT)	101 779 €	23.74 %

Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes ***	85 755.00 €	20 %
<b>Sous-Total subventions publiques</b>	<b>248 640.00 €</b>	
<b>Total</b>	<b>428 776.00 €</b>	<b>100 %</b>

\*Montant des travaux moins les subventions.

\*\*DETR - Réhabilitation ou rénovation de tout bâtiment public (à vocation administrative ou technique, scolaire, périscolaire, de restauration scolaire, centres de loisirs et équipements liés à la petite enfance, salles polyvalentes, équipements sportifs ...) avec un taux de base à 20%, un taux maximum à 50% et un plafond de subvention HT à 150 000 €.

\*\*\*Montant calculé sur le montant HT

\*\*\*\*la dotation territoriale porte uniquement sur la requalification de la rue de Chapelière. Elle s'élève à 15% du montant global des travaux de la rue de la Chapelière soit une subvention de 61 106 €.

Le Conseil Municipal après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire a déposé les demandes de subventions précédemment citées.

Le 29 mars 2022

Patrick MÉANT,  
Le Maire



